




Description brève de la solution de branche	Rédaction :	VSMR
	Date :	21.11.2022

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Solution de branche STPS de l'association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR)	Groupe de travail solution de branche STPS association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR)

Groupes cibles		Branche entreprises	Membres Association	Participants à la solution de branche	
<ul style="list-style-type: none"> • Groupes économiques • Classes d'assurance 					
	VSMR	Nombre d'entreprises ≥ 250 collaborateurs	Inconnu	3	3
	Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier	Nombre d'entreprises 50 – 249 coll.	Inconnu	14	10
	Recyclage	Nombre d'entreprises 1 – 49 collaborateurs	Inconnu	104	60
	Tarif de primes : Classe de primes 52D	Nombre total d'entreprises	346	121	73
	Nombre d'employés	4210	2554	1925	

Adresse de contact	Tél. 031 390 25 50
Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR) – Les recycleurs suisses	Courriel info@vsmr.ch
Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne www.vsmr.ch	
	

Approbation / recertification CFST	Organe d'exécution responsable
02.02.2023	Suva



Concept de solution de branche

Devise, intention, philosophie	Avec la solution de branche pour protéger les employés, l'association veut mettre en œuvre des processus de travail sûrs et soucieux de la santé. Les aspects STPS sont pris en compte dans toutes les activités opérationnelles et définis comme des tâches de gestion.		
Objectif	Réduction du nombre d'accidents, d'heures perdues et des coûts directs et indirects des accidents dans les domaines AP, ANP et MP. Concrètement, la fréquence des accidents devrait être réduite de 20 % (objectifs à 5 ans). Les objectifs sont inclus dans un catalogue d'objectifs à court et moyen terme (par exemple, cours de formation de base et continue, journée d'échange d'expériences, développement de listes de contrôle et d'évaluation des risques spécifiques à la branche, transfert de connaissances sous la forme de bulletins mensuels, etc.).		
Organisation de la sécurité	Responsable hiérarchique Direction (mandataire)	Service de sécurité <ul style="list-style-type: none">- MSST- Chargé de sécurité	Collaborateur <ul style="list-style-type: none">- Observer les directives sur la sécurité- Utiliser les EPI et installations de sécurité
Éducation, information, instruction	Public cible <ul style="list-style-type: none">- Direction- Chargé de sécurité	Cours <ul style="list-style-type: none">- Cours pour chargé de sécurité- Journées d'échange d'expériences- Cours spéciaux (par ex. pour cariste, machiniste)	Donné par <ul style="list-style-type: none">- Ingénieur sécurité et organismes mandatés- Spécialiste de la sécurité et organismes mandatés- Organismes mandatés
Règles de sécurité, normes de sécurité	Les règles et normes de sécurité résultent de la mise en place de la solution de la branche dans les entreprises. Elles sont propagées à plusieurs reprises via des bulletins.		
Estimation des dangers, évaluation des risques, principaux risques Résumé de l'analyse des risques bruts	Identification des risques selon les activités, les dangers possibles, les mesures possibles et les outils recommandés (listes de contrôle Suva, listes de contrôle VSMR, bulletins VSMR) Dans une analyse de risque approximative, les activités, les dangers et une évaluation des risques ont été compilés et divisés en classes de risque. A partir de la classe de risque 10, des mesures efficaces doivent être mises en place.		
Planification des mesures, mise en œuvre	Mise en place de programmes d'actions et de priorités par la direction avec l'aide des responsables hiérarchiques et du chargé de sécurité. Planification annuelle des formations et des contrôles dans les entreprises. Formation de la direction, chargé de sécurité et salariés lors de cours de base et de perfectionnement. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, des enquêtes sur les accidents et des inspections de sécurité, des mesures appropriées doivent		



	<p>être déterminées en priorité selon le principe « TOP » (mesures Techniques, Organisationnelles, Personnelles).</p> <p>Création d'un rapport annuel à l'attention de la direction, transmission d'une copie du rapport annuel au VSMR (modèle rapport annuel VSMR).</p>
Planification d'urgence	<p>Chaque entreprise disposera d'un plan d'urgence conformément au modèle de documentation / manuel. Informations approfondies par le biais de bulletins sur les premiers secours, la protection contre les incendies, les produits chimiques.</p>
Participation	<p>Au niveau de l'association lors de la réunion du comité de sécurité au travail.</p> <p>Au niveau de l'entreprise par les salariés concernés ou par les représentants des salariés.</p>
Soins de santé	<p>Les soins de santé sont gérés au moyen d'une évaluation des risques, de listes de contrôle et de la participation de médecins du travail et d'autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).</p>
Contrôle, audit	<p>Entreprise : Contrôles de réussite propres à l'exploitation ou par l'intervention indépendante d'un spécialiste de la sécurité au travail.</p> <p>En rapport à la branche : Rapport annuel au VSMR.</p> <p>Contrôles par la SUVA en tant qu'organisme d'exécution.</p>
Autres aspects particuliers ou sujets non soumis à contrôle	<p>Les spécialistes de la sécurité au travail MSST et les chargés de sécurité sont intégrés à la direction de l'entreprise.</p> <p>Soutien de la formation des recycleurs dans le domaine de la STPS (cours à l'occasion des CI)</p> <p>Les accidents non professionnels sont également inclus dans la mise en œuvre de la solution de la branche.</p>